



**CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2025**  
**DE LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE**  
**PROCES VERBAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 février, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE, se sont réunis à 20 H dans la salle du conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 7 février 2025.

**Personnes présentes :**

**Le président :** Frédéric MILLET

**Les membres du conseil :** Jean LESQUIR, Julien DELHEUR, Elisabeth LAFANECHERE, Isabelle BRUNEL, Serge LOMBARDIN, Christophe VACHERON, Marie-Claire JASSERAND, Sylvie DALLERY, Odile PINTURIER, Didier MASSACRIER, Hervé DUQUESNE, Valérie GUILLAUME, Didier CHAMBON.

**Secrétaire de séance :** Marie-Claire JASSERAND

**Absents :** NEANT

Soit 14 votants.

**ORDRE DU JOUR :**

<b>Ordre du jour</b>
<b>APPROBATION DU PROCES VERBAL</b>
<b>DELIBERATIONS</b>
<b>URBANISME</b>
1-Droit de préemption
<b>PERSONNEL</b>
1-Création de poste agent périscolaire polyvalent
2-Création de poste agent technique polyvalent
<b>MARCHE</b>
4- Avenants au marché centre bourg
<b>FINANCE</b>
5-Autorisation à donner au maire de signer une proposition de prêt
6-Autorisation à donner au Maire de la signature des devis marché centre bourg
7-Autorisation de demande de ligne de trésorerie

## COMMISSION SOCIALE

8- Création de la commission sociale

### DECISIONS

### QUESTIONS DIVERSES

### INFORMATIONS DIVERSES

Marie-Claire JASSERAND est nommée secrétaire de séance.

Modification de l'ordre du jour du point 5 remplacé par **AUTORISATION DE DEMANDE D'OUVERTURE DE LIGNE DE TRESORERIE**

### APPROBATION DU DERNIER PROCES VERBAL DE CONSEIL

Rien à signaler

**Approuvé à 13 voix sur 13 exprimées**

### URBANISME

#### 1-DROIT DE PREEMPTION

NEANT

### PERSONNEL

#### 2-CONTRAT ACCROISSEMENT AGENT PERISCOLAIRE POLYVALENT

Monsieur le Maire précise qu'il convient de signer un nouveau contrat d'accroissement temporaire d'agent périscolaire à la suite du départ de l'agent, il faut faire un contrat d'accroissement temporaire. Il a été recruté un agent en CDD qui est actuellement agent dans une collectivité à côté de NANTES, il a postulé mais est engagé jusqu'à fin mars. Son arrivée est prévue pour le 27.03.2025.

C'est simplement la possibilité de signer un contrat de 22 h par semaine sur 5 mois avec la personne qui restera. Tous les contrats en lien avec le périscolaire sont annualisés. En septembre, un autre contrat sera établi pour toute l'année.

Un élu arrive en cours de conseil.

**Monsieur le Maire propose le vote**

**Approuvé 14 voix sur 14 exprimées**

#### 3-CREATION DE POSTE AGENT PERISCOLAIRE POLYVALENT

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de mettre en conformité un contrat qui existe d'un agent qui a un contrat de 19 h 77 annualisé avec un certain nombre d'heures supplémentaires, il fait aujourd'hui

réellement 22 H 38. Comme le temps de travail est augmenté de plus de 10 % il faut que son nouveau contrat soit validé. Il y a eu un avis favorable du centre du CDG 42.

**Monsieur le Maire propose le vote**

**Approuvé 14 voix sur 14 exprimées**

<b>MARCHE</b>
---------------

#### **4-AVENANT MARCHE CENTRE BOURG**

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un groupe d'avenants. Il rappelle que le multiservices a dû être démoli, avec coût supplémentaire, cette démolition a changé le projet des architectes et du bureau d'étude (sans surcoût pour la nouvelle étude).

Les entreprises intervenant sur le chantier ont vu par conséquent, leur travail modifié (superficie plus grande). Les architectes ont trouvé des solutions pour minimiser les frais.

**Soit un Delta Global 27 975.61 HT 33 570.73 TTC**

**Façades stéphanoises**

**13 621 € HT ce qui ramène le prix du marché à 60 065.30 € en HT.**

**SAS FAURE Christophe**

**35 363.97 € HT ce qui ramène à 418 453.71€ HT**

**JM CHARPENTE**

**-8756.97 € HT ce qui ramène à 333 526.08 € HT**

**SARL GIROUDON**

**932€ 50 HT ce qui ramène à 10996.56 € HT**

**M2D**

**-5270.79 € ce qui ramène à 122 729.21 € HT**

**M.D.F**

**-7914.10 € HT ce qui ramène le prix du marché à 118 604€ HT**

Pour les lots d'électricité et de carrelage, il n'y a aucun changement.

Ces surcoûts restent maîtrisés du fait qu'on devrait percevoir plus de FCTVA que prévu. Il y aura de la FCTVA sur le montant total des travaux y compris les habitations (soit 16 %).

**Monsieur le Maire propose le vote**

**Approuvé 14 voix sur 14 exprimées**

## FINANCE

### **5-DEMANDE D'OUVERTURE DE LIGNE DE TRESORERIE**

Monsieur le Maire précise qu'à la base un prêt relais devait être contracté, en attendant d'avoir les subventions ; et dans l'année contraction d'un prêt à long terme.

La Mairie a contacté le trésor public qui a constaté que le fonds de roulement s'épuisait.

Il faut lancer le prêt relais rapidement.

Monsieur le maire propose de délibérer afin que ce prêt soit inscrit au budget primitif du budget (voté habituellement fin mars début avril). On va attendre un peu pour signer ce prêt relais et on part sur une ouverture de ligne de trésorerie.

Il faut qu'on demande 350 000 € à une banque, on a eu une ouverture de ligne avec un taux à 3.30 % sur 1 an, et capacité de remboursement maximum un an plus tard.

Dès que la mairie perçoit la somme du prêt relais, elle rembourse rapidement ces 350 000 €. Sous quelques jours la banque peut délivrer la somme pour finir de payer les entreprises.

L'ensemble des subventions seront perçues à l'achèvement des travaux. Cette ligne de trésorerie doit être créée en attendant le budget primitif.

Il faut emprunter 1 M de prêt relais avec intérêt à hauteur de 65 000 € par an.

**Monsieur le Maire propose le vote.**

**Approuvé à 14 voix sur 14 voix exprimées**

### **6- AUTORISATION A DONNER AU MAIRE DE LA SIGNATURE DE DEVIS DU MARCHE CENTRE BOURG**

Monsieur le Maire indique que pour donner suite au supplément des devis, il faut signer les devis correspondant aux avenants pour les différences de tarifs.

**Monsieur le Maire propose le vote.**

**Approuvé à 14 voix sur 14 voix exprimées**

## COMMISSION SOCIALE

### **7-CREATION DE LA COMMISSION SOCIALE**

Monsieur le Maire indique que à la suite du dernier conseil municipal, il a été voté la dissolution du CCAS dans un souci d'économie de fonctionnement.

D'autres membres peuvent être accueillis dans cette commission qui peut avoir un autre nom.

Les mêmes membres désignés par l'assemblée délibérante sont Odile PINTURIER, Isabelle BRUNEL, Didier CHAMBON, et Sylvie DALLERY, en temps qu'élus et tant que membres extérieurs issus du monde associatif ou habitants de la Commune : Brigitte RIVOLLIER, Jean ERBA, Adeline CREPET et Marie-Claude CHATAING.

NOM : **COMMISSION ACTION SOCIALE**

**Monsieur le Maire propose le vote.**

**Approuvé à 14 voix sur 14 voix exprimées**

## DECISIONS

**QUESTIONS DIVERSES**

**INFORMATIONS DIVERSES**

M. Le Maire a reçu un courrier du CHF (CENTRE HOSPITALIER DU FOREZ) indiquant l'état catastrophique de l'hôpital. Cette question sera sûrement évoquée lors du conseil communautaire à Loire Forez agglomération.

Monsieur le Maire transmet un rapport d'activité au niveau de ce qui se fait au périscolaire (période début année scolaire).

**CLOTURE DE LA SEANCE à 21 H 33**

**Prochain conseil : mardi 25 février 2025 à 20 h**

**Arrêté le 25 février 2025**

**La secrétaire de séance, Marie Claire JASSERAND**



**le Maire, Frédéric MILLET**

